

# COSANWALFRAN

## DESCRIPTION DU PROJET

Dans l'espace frontalier franco-belge, les partenaires souhaitent améliorer la vie quotidienne des citoyens en améliorant l'accessibilité aux soins. Rendre les soins plus accessibles commence au niveau géographique, en assurant la proximité des services de santé. Sur le plan qualitatif, les partenaires renforcent l'offre de soins existante par des synergies de services transfrontaliers et l'échange de bonnes pratiques. Enfin, au niveau financier, l'amélioration passe par le respect des systèmes de remboursement et la réalisation d'économies d'échelle.

Ce premier aspect s'accompagne nécessairement de la promotion d'une politique de santé régionale transfrontalière en réalisant une mise en complémentarité des politiques de santé qui concerne les soins de santé hospitaliers, les soins ambulatoires, la santé mentale, la prise en charge des personnes âgées et celle des personnes handicapées.

Globalement, il s'agit dans les domaines évoqués de favoriser le processus d'intégration européenne en annihilant l'effet frontière.

Plus concrètement, cette démarche doit permettre la mutualisation de l'offre de soins et des services de santé, la multiplication des actions de coopérations pour une utilisation plus rationnelle des infrastructures et des équipements et l'amélioration de l'accès aux soins.

## ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Pour mettre en œuvre cette stratégie, les partenaires structurent des bassins de soins transfrontaliers afin de créer des zones organisées d'accès aux soins transfrontaliers pour faciliter l'accès aux soins.

Parallèlement, dans un premier temps, les partenaires développent l'aide médicale urgente transfrontalière en accompagnant la mise en œuvre de la convention transfrontalière du Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR) et en évaluant l'impact de cette convention. Dans un second temps, la convention est étendue.

Les partenaires réalisent un inventaire détaillé de l'offre de services ainsi que des caractéristiques des structures de prise en charge des personnes âgées afin de guider les patients. Le même type d'outil est mis en œuvre pour les personnes en situation de handicap.

Enfin, en favorisant une information objective et claire, l'accès transfrontalier aux médicaments est facilité.

## Coordonnées

E-mail : [ofbs@cram-nordpicardie.fr](mailto:ofbs@cram-nordpicardie.fr)

Site internet : [www.ofbs.eu](http://www.ofbs.eu)

## Opérateurs

### • CHEF DE FILE

#### OBSERVATOIRE FRANCO-BELGE DE LA SANTÉ

Avenue Willy Brandt, 556

F - 59777 Euralille

Tél. : +33-(0)3.20.05.74.00

E-mail : [ofbs@cram-nordpicardie.fr](mailto:ofbs@cram-nordpicardie.fr)

### PARTENAIRES / ASSOCIÉS

#### ALLIANCE NATIONALE DES MUTUALITÉS CHRÉTIENNES

B - 1031 Bruxelles

Tél. : +32-(0)2.246.39.22 / +32-(0)476.22.30.97

E-mail : [henri.lewalles@mc.be](mailto:henri.lewalles@mc.be)

#### UNION NATIONALE DES MUTUALITÉS SOCIALISTES

B - 1000 Bruxelles

Tél. : +32-(0)2.515.05.87

E-mail : [alain.coheur@mutsoc.be](mailto:alain.coheur@mutsoc.be)

#### AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ NORD-PAS DE CALAIS

F - 59777 Euralille

Tél. : +33-(0)3.62.72.79.03

E-mail : [laurent.lourme@ars.sante.fr](mailto:laurent.lourme@ars.sante.fr)

#### CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES ARDENNES (EN REMPLACEMENT DE LA CARSAT NORD-EST)

F - 08101 Charleville-Mézières Cedex

Tél. : +33-(0)3.24.33.73.85

E-mail : [jean-luc.loison@cpam-charleville.cnamts.fr](mailto:jean-luc.loison@cpam-charleville.cnamts.fr)

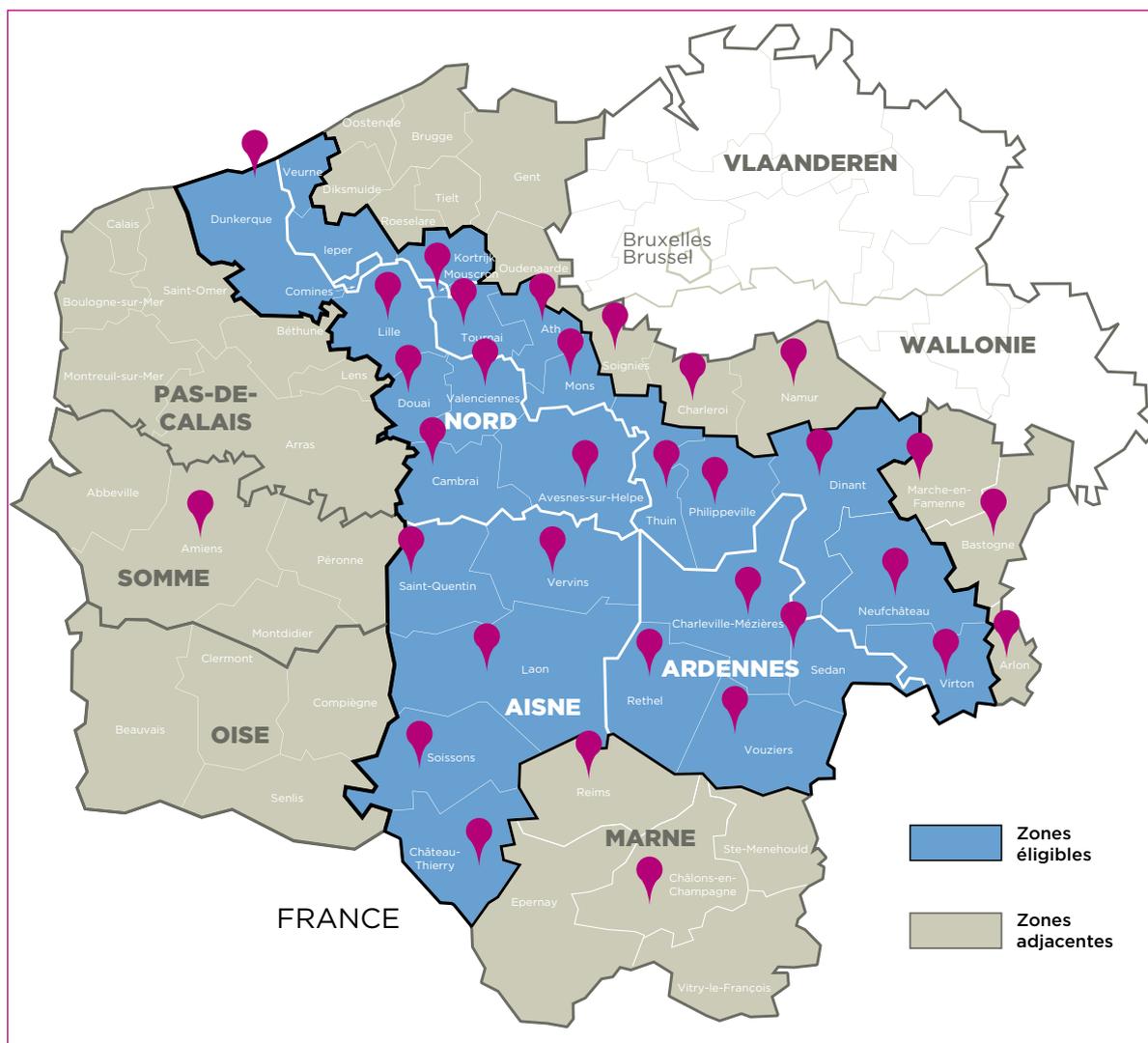
#### UNION NATIONALE DES MUTUALITÉS LIBRES

B - 1150 Bruxelles

Tél. : +32-(0)2.778.94.18

E-mail : [christian.horemans@mloz.be](mailto:christian.horemans@mloz.be)

ZONES COUVERTES PAR LE PROJET



**Éléments budgétaires**

**Budget total:** 783.086,02 EUR

**Montant FEDER:** 394.543,01 EUR

**Durée:** 1 janvier 2008 - 30 juin 2013

Pour connaître les résultats du projet, consultez la page web du projet

<http://www.interreg-fwvl.eu/fr/prj/93.html>

